

Hélène lombard
3 route d'Angoulême
16220 Montbron
France
06 13 67 66 62

Génocide des Enfants de France par les Juifs et les arabes

11 novembre 2010

Chapitre 1 Violation du droit au recours effectif pour organiser le génocide, article 8 DUDH

En matière d'assistance éducative, ou de divorce auprès du juge pour enfant ou du juge aux affaires familiales, une violation très grave perdure criminellement en droit français pour perpétuer le génocide : l'absence de recours.

En effet, la cour d'appel est le seul recours d'une décision du juge pour enfant et du juge aux affaires familiales. Or la décision de la cour d'appel n'aboutit que très rarement à la cour de cassation, puisque les familles sont complètement et volontairement désargentées, et les délais sont trop longs (synonyme de longues séparations parents enfants). Ces mêmes décisions de cour d'appel se retrouvent donc devant les juges pour enfants et les juges des affaires familiales, qui n'en font eux, aucun cas, alors qu'elles doivent s'imposer à eux, et ils sont sensés l'appliquer.

En effet, les juges pour enfants et les juges aux affaires familiales rendent alors, pour s'y opposer, de nouvelles décisions, **entravant celles des cours d'appel**, dans le but d'imposer ce qu'ils veulent coûte que coûte, tels des dictateurs, **sans le moindre contrôle**, allant à l'encontre d'une décision issue du droit à une voix de recours, dans un domaine aussi grave, que les enfants et en violation de tout droit à voir son dossier examiné par une juridiction supérieure, sensée être impartiale, et qui elle, ne font rien pour obtenir des dits juges le respect de leurs propres décisions. Et les années de souffrance tant pour les parents que pour les enfants se passent sans que cela ne dérange personne et sur le **seul et mauvais vouloir sadique des dits juges**. Un circuit sans fin organisé pour faire des transferts forcés d'enfants chaque jour sans la moindre honte, et au kilomètre.

Violation de l'art 47 droit à un recours effectif. Charte des droits fondamentaux union européenne

A cela s'ajoute le fait que les juges pour enfants doivent exercer à leur propre niveau selon des textes aberrants (changé selon le bon vouloir de ses organisateurs de génocide), un contrôle sur leur propre travail. Or bien évidemment nul ne peut être son propre juge. (Inscription de faux en écriture)

De plus, les modifications des lois n'ont eu de cesse qu'à rendre les pourvois de plus en plus impossibles, et les dossiers sont pleins de faux en écriture publique grave

commis et non dénoncés par aucun intervenant institutionnel, ce qui est très grave, puisque tous font des usages de faux hallucinant.

D'ailleurs la cour de cassation ne punit pas le vol des enfants par les services d'aide sociale à l'enfance. ASE , appellation mensongère puisqu'ils font le contraire.

Chapitre 2 L'amorce de la collusion criminelle de tous les acteurs :

Les avocats qui ont été jusqu'à accepter de bafouer, par leurs complicités actives, par leurs silences, les droits fondamentaux de leurs clients, dans les textes eux-mêmes, alors que ceux-ci sont sensés les défendre, en l'article 1187 code de procédure civile, qui voudraient oser édicter comme normal que les avocats n'auraient pas le droit de donner les pièces de leurs dossiers aux parents, leurs clients. !!!!!!! ce qui fait que les parents n'ont pas les copies des dossiers ni des juges, ni de l'ASE, ni de leurs propres avocats !!!!!

Les avocats des enfants, récupérant les aides juridictionnelles (financement des avocats par l'état pour client désargenté) alors qu'ils voient les enfants 10 minutes, dans un couloir, avant une audience, alors qu'ils sont sensés offrir aux enfants une défense à la hauteur des crimes de transferts forcés d'enfants qu'ils subissent. !!!!!!! Escroquerie de masse, et abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse, art 223-15-2 CP non reconnue à ce jour

Les avocats qui donnent volontairement de faux conseils, au début des placements, visant à inciter les parents à ne pas exercer une voix de recours en prétendant qu'il ne faut pas froisser les juges !!!!
les privant ainsi du bénéfice de l'article 1193 CPC, imposant l'obligation au cour d'appel d'intervenir dans les 3 mois du placement. Or, de par cette obligation, les cours d'appel ne suivent pas ce nombre important d'affaires, ces décisions attaquées deviennent caduques, donc au profit des enfants qui pourraient rentrer chez eux. Ce que les avocats bizarrement ne veulent pas !!!!!

| Acteurs du génocide | Directement et financièrement dépendant du : | Pour prétendument protéger les enfants ils sont au service du : |
|---|--|---|
| Les services d'aide sociale à l'enfance | Conseil général | Conseil général |
| Les familles d'accueil | Conseil général | Conseil général |
| Les assistantes sociales | Conseil général | Conseil général |
| Les foyers | Conseil général | Conseil général |
| Les protections maternelles infantiles | Conseil général | Conseil général |

| | | |
|------------------------------|-----------------------------|-----------------|
| Les écoles | Conseil général ou régional | Conseil général |
| Les policiers | Système judiciaire | Conseil général |
| Les gendarmes | Système judiciaire | Conseil général |
| Les médecins | Public ou privé | Conseil général |
| Les psychiatres | Public ou privé | Conseil général |
| Juge pour enfants | Système judiciaire | Conseil général |
| Juge des affaires familiales | Système judiciaire | Conseil général |
| Les avocats | Système judiciaire | Conseil général |
| Les procureurs | Système judiciaire | Conseil général |

En plus de ce tableau, le génocide est fait par le président de la république, le gouvernement, les parlementaires, les procureurs de la république, et toute la hiérarchie judiciaire.

Ainsi le judiciaire, l'administration centrale et territoriale et le politique sont directement coupables et refusent chaque jour d'intervenir. Chaque pouvoir ose affirmer être dans l'impossibilité d'intervenir contre un autre en se prévalant du **principe de séparation des pouvoirs**. Ce qui est doublement aberrant.

C'est justement la séparation des pouvoirs qui a pour but de permettre un contrôle permanent, d'un pouvoir sur un autre, cette confrontation étant sensée nous garantir l'application du droit, et **non** le non droit.

Cette aberration constitue un faux intellectuel grave visant à permettre aux trois pouvoirs, en totale collusion, de commettre le génocide du peuple français.

Ces intermédiaires, ces fonctionnaires, tous acteurs, tous déterminés, sans le moindre contrôle, ont, tous, intérêt financier personnel et collectif, à agir seulement pour légitimer leurs salaires, considèrent sans la moindre honte, leurs intérêts personnels comme plus puissants que les droits fondamentaux des enfants placés (ou qu'ils prévoient de placer), s'offrent à eux même, à plusieurs reprises d'intervenir dans ces affaires, usant des enfants comme d'un produit.

Il est vrai que quantifier le travail des fonctionnaires constitue un problème de base. OUI.

Mais, dans chaque affaire, l'absence de la moindre honte, l'absence de scrupule à participer à ces transferts forcés d'enfants, l'absence d'une seule voix qui s'opposerait aux placements, démontrent bien collusion, criminalités, de leurs parts.

Car cette collusion applique à commettre des actes fondamentalement contraires au droit. Les absences de tout frein personnel, de toutes envies d'entraver ce crime monstrueux c'est-à-dire voler les enfants à leurs parents, **dans un ETAT qui se dit de DROIT**, sur un continent qui se dit le **plus civilisé**, et qui est **en paix** !!!!!, font que le système génocidaire, dans sa construction ne possède strictement **aucune échappatoire, aucune option favorable** aux parents, aux enfants.

Les recours non effectifs, notamment par refus des copies des pièces, démontrent l'échafaudage structuré de ce génocide racial, un déterminisme administratif effrayant, un niveau de criminalité hallucinant, et une effrayante réalisation, toujours sans motif, sans preuve, sans base légale. Art 211-1 CP.

Les enfants sont gérés par le conseil général comme le commerce du quartier gère son stock. Cela s'appelle l'ABS, analyse des besoins sociaux, afin que le conseil général sache au plus juste les enfants qu'ils peuvent voler, quand ? comment ? quelles actions à faire pour détruire le couple, la famille, diviser, mentir à l'un pour obtenir la complicité de l'autre, quel acte à mener pour voler les enfants et non pour aider la famille. Or ils n'ont jamais été mandatés pour cela. JAMAIS. Par aucun français. Ni en son nom.

Il y a **tant d'enfants** de 18 ans qui de par leur majorité vont sortir dans x années des placements (puisqu'il y a **entrave judiciaire** de toute part aux droits des parents et des enfants) et seront jetés à la rue, sans diplôme, le jour de leur 18 ans !!!!!, après leur avoir menti, sur leurs parents et vice et versa, empêchant les familles de se reconstituer, même après la libération des enfants (mieux que les camps de concentration !!!), il faut donc **tant de jeunes enfants** de tout âge, les plus jeunes possible pour les remplacer, et les placer pour longtemps, dans les mois de la libération des plus grands. Brusquer ou prendre son temps, qu'importe et c'est selon l'affaire, mais, une fratrie de 4 sera préférée à un enfant seul, l'objectif est **de faire gagner de l'argent au conseil général**.

Comment ?

Les sociaux ont besoin en effet de plusieurs années pour entraver **telle** famille dans ses droits sociaux, afin de la fragiliser, **elle** et pas une autre, à tel moment, dans le but de générer au sein même de cette famille tel un cobaye pendant une expérience, des problèmes de tout ordre, (financier, santé, scolaire, voisinage, parental, emploi, alcool, violence, etc) par cet appauvrissement artificiel, (notamment des mères) illégal et totalement injuste, fondée que sur le race, la blanche. Les factures se cumulent, les problèmes familiaux et de tout ordre commencent. Leurs travaux de destruction du parent le plus apte commencent.

Pourquoi ? Parce qu'ils ne prennent pas les enfants de famille riche ou aisées, (pas encore prévus), mais seulement les pauvres qu'ils appauvrissent davantage, surtout si ceux-ci n'opposent aucune résistance tant par leur éducation que par leur

méconnaissance de leurs propres droits. (Ce qui dans l'absolu ne serait pas le cas des plus riches)

Les services sociaux sont donc bien placés puisqu'ils travaillent pour le conseil général, qui est le bénéficiaire financier des placements. Pour obtenir une vraisemblance de motif de placement il suffit d'entraver les droits sociaux par les services sociaux eux mêmes, c'est-à-dire ceux là même qui ont l'obligation d'appliquer la loi sociale au profit des pauvres !. Il leur suffit donc de faire le contraire de ce pourquoi ils sont payés.

Pour ce travail, il faut donc recruter des gens exemptes de honte, de scrupule, et de moralité, capables de raisonnement intellectuel aberrant, de constructions délirantes, capables d'inventer et de faire des dossiers où les accusations sont impossibles, capables d'accepter un monde fondé sur le mensonge, et d'agir ainsi dans plus de 80 % des dossiers, d'affirmer sans la moindre preuve, et de désigner **l'exacte contraire de la vérité**, et dont le niveau intellectuel et moral est volontairement en dessous de celui exigé pour ce genre de travail ; et afin d'obtenir de ce personnel malléable à souhait, sans même avoir besoin de les menacer, d'effectuer des placements.

D'autant qu'ils savent tous que sans cette opportunité professionnelle, ils auraient été incapables et d'obtenir un tel **sécurité et niveau d'emploi, et niveau de salaire**. Tout comme les familles d'accueil d'ailleurs. Ils tiennent donc tant à l'un qu'à l'autre, et sont donc **capables de faire n'importe quoi**, pour préserver **et l'un et l'autre**.

La perte potentielle de leur emploi est telle que c'est du domaine de la **théorie du choc** qui arrive à les influencer seulement.

Pour obtenir de chaque interlocuteur, une telle abnégation, il faut le contraindre à se soumettre, et aucun moyen aucune échappatoire n'est donné à ceux qui organisent tous ses transferts forcés d'enfants, seul une rupture complète du professionnel avec le système permet à ces fonctionnaires territoriaux ou nationaux de dire non. Et l'opacité de ce monde social est si grand, qu'aucun ayant quitté le domaine, ne donne de conseils aux parents pour les aider à protéger leurs droits. AUCUN. Dans le domaine social, l'abnégation est de rigueur depuis le début.

Il fallait contraindre tout le monde à se soumettre, comme cela a été obtenu des nazis, des stalinistes qui subissaient du chantage sur leurs propres familles et leur faire faire des crimes. **Sauf** que ces fonctionnaires territoriaux et nationaux français agissent en temps de paix, sans le moindre chantage fait sur eux, juste la menace de perdre un emploi. !

Tous ces intervenants de prêt ou de loin, fonctionnent par ce même système.

Tous agissent en réseaux, avec des responsabilités multiples, à des postes multiples, dans des structures différentes, afin de pouvoir organiser au passage des échanges de secrets professionnels interdits par la loi, mais très utile à l'aboutissement voulu, les

placements des enfants. (Tel juge ou procureur travaille dans une association de médiation, tel psy dans une association travaille auprès des enfants mais aussi à un hôpital psychiatrique où on peut y voir leurs parents etc). La femme est à l'ASE, le mari est juge pour enfant, sur le même territoire administratif. Moyen de détourner la loi sur les transferts de secret professionnel. Afin de rechercher coûte que coûte des informations pour nuire aux parents. Et aboutir au placement.

Et cela pour tous les professionnels de la « protection » de l'enfance. !!!!!!!!!!!

Ainsi, depuis 1945, la DASS (1945 remplaçant en pire une autre - 1981) dépendant directement de l'Etat, était connue comme criminelle puisqu'elle volait et plaçait les enfants tout aussi injustement qu'aujourd'hui. Alors les criminels ont organisés la décentralisation, en 1981, pour continuer le génocide du peuple français, avec des nouveaux, les conseils généraux, et les fonctionnaires territoriaux, pire que les précédents, avec le sourire et le culot en plus.

Changer les responsables pour mieux continuer le crime n'est pas une nouveauté.

Avec la décentralisation, l'organisation change un peu.

Ainsi, pourquoi offrir à des familles l'aide sociale qui **constitue une charge financière**, alors qu'en prétendant officiellement « protéger les enfants », le conseil général **voit cette charge passer en recette** lui permettant de faire de l'argent qu'il peut employer à ce qu'il veut à **d'autres domaines ?**

Voilà la véritable raison pour laquelle la décentralisation a été organisée : **Changer les responsables pour mieux continuer et perfectionner le crime, Pour mieux organiser encore le génocide RACIAL des enfants de France.** Et continuer dans la direction des ordres donnés aux sociaux dans les années 1970, par l'administration centrale, qui étaient de donner l'aide sociale prioritairement aux arabes. Acte administratif criminel et génocideur.

L'article suivant 211-1 CP : **Génocide.**

« le fait en exécution d'un plan concerté tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux, ou d'un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire, de commettre ou de faire commettre, à l'encontre de membres de ce groupe, l'un des actes suivants :

- atteinte volontaire à la vie,
- atteinte grave à l'intégrité physique ou psychique,
- soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale

ou partielle du groupe,

- mesures visant à entraver les naissances,

- transfert forcé d'enfants. »

Ils ont d'ailleurs fait la même chose dans le passé avec les vaccinations. L'inoculation (pus d'un individu, 1700-1800) était décrite partout en Europe et surtout en France, alors les criminels ont organisés la vaccine de Jenner (pus de vache malade 1800-1979), pour organiser le génocide biologique du peuple français auquel s'est opposé le roi Louis XV par une interdiction de l'inoculation en 1763, raison pour laquelle ces criminels juifs ont assassiné le roi, en 1774, de la variole.

La collusion criminelle de tous les acteurs :

| Acteurs du génocide | Action à mener : | Comment |
|---|--|--|
| Les services d'aide sociale à l'enfance | <ul style="list-style-type: none"> - trouver une faille dans la famille, - organiser les visites médiatisées lamentables d'une heure ½ tous les deux mois, - sinon la créer, trouver tout moyen pour générer des problèmes divers par l'appauvrissement de la famille notamment | <ul style="list-style-type: none"> -par faux en écriture publique - par violation des lois - mensonge éhonté, - par vices, - par tromperie en tout genre - etc |
| Les familles d'accueil | <ul style="list-style-type: none"> - manipuler les enfants, - faire le travail scolaire des enfants pour qu'ils finissent sans diplôme, perdu | <ul style="list-style-type: none"> -par faux en écriture publique - par violation des lois |
| Les assistantes sociales | <ul style="list-style-type: none"> - refuser l'aide sociale, - refuser tout soutien | <ul style="list-style-type: none"> -par faux en écriture publique - par violation des lois |
| Les foyers de l'enfance | <ul style="list-style-type: none"> - manipuler les enfants, - torturer les enfants, - voler les enfants, - refuser tout droit aux parents | <ul style="list-style-type: none"> -par faux en écriture publique - par violation des lois |
| Les protections maternelles infantiles | <ul style="list-style-type: none"> - détecter les familles potentielles victimes | <ul style="list-style-type: none"> -par faux en écriture publique - par violation des lois |
| Les écoles : - les sociaux, - les professeurs | <ul style="list-style-type: none"> - faire de faux signalements | <ul style="list-style-type: none"> -par faux en écriture publique - par violation des lois |
| Les policiers | <ul style="list-style-type: none"> - refuser les plaintes des | <ul style="list-style-type: none"> -par faux en écriture |

| | | |
|--|---|--|
| | parents, violation art 15-3 CPP -entraver les droits des enfants et des parents, -refuser de dénoncer les crimes violation art 40 | publique - par violation des lois |
| Les gendarmes | - refuser les plaintes des parents, violation art 15-3 CPP -entraver les droits des enfants et des parents, -refuser de dénoncer les crimes violation art 40 | -par faux en écriture publique - par violation des lois |
| Les médecins | - faire de faux constats de violence, - refuser de faire des attestations de bon suivi médical, | -par faux en écriture publique - par violation des lois |
| Les psychiatres | -Faire passer un élément de caractère des parents anodin en une pathologie prétendument grave pour voler les enfants -faire croire aux parents qu'ils en sont de mauvais, contre les faits, par leurs délires à eux les psy. | -par faux en écriture publique - par violation des lois |
| Les associations prétendues de protection des familles | - faire perdre du temps et de l'énergie aux parents pour les empêcher de récupérer leurs enfants | - par mensonge |

Chaque acteur institutionnel se devait de réagir et de faire des actions récursoires contre son propre personnel et exiger des autres institutions des indemnisations pour avoir violé les lois.

Aucune échappatoire pour les familles de français. Aucune échappatoire. Aucun recours n'aboutissant, aucune plainte n'aboutissant jamais, refus des gendarmes de prendre les plaintes des parents afin que les statistiques générales d'actes pénaux soient faibles, et de ne pas avoir à lancer des enquêtes, dans lesquelles ils seraient à

même de devoir se considérer comme coupable, démontre là encore leur déterminisme à aboutir vers ce qui est le plus rentable pour eux, le placement.

De plus, les conseils généraux refusent bien que certain les aient réclamé, des lois nouvelles, comme la création d'un projet pour l'enfant que seul, une quinzaine de département respecte sur 102 ! pas de cellule d'information, Pas de PPE, pas de respect des lois sociales sensées protégées les enfants, pas de contrôle, pas de respect du contradictoire, pas de copie de dossier des parents , tous les intervenants font donc ce qu'ils veulent.

D'ailleurs, le placement est à ce point rentable que l'Etat mais aussi les conseils généraux, semblent comme c'est bizarre incapable de chiffrer le nombre d'enfants qu'ils font souffrir, dans un pays, dans un continent, dans une société, où l'on peut évaluer le nombre de brosse à dents consommé par une population entière !!!!!!!!! le chiffre suit l'évolution des projets des conseils généraux en matière de financement dans tel domaine. Alors il est bien évidemment difficile de donner un chiffre puisqu'il leur faudrait être capable de le modifier à loisirs, en cas de besoin financier du conseil général, et non suivant une évolution normale.

Les conseils généraux qui veulent améliorer le droit des enfants en réclamant une loi, (appel des 100) refusent de respecter cette même loi, affirment dans leur manifeste que 450 000 enfants passent dans les mains des ASE. 200 000 par ici, 139 00 par là. Qui dit mieux ! ?

Or RARE, est la maltraitance en France, selon un juge pour enfant. RARE ce n'est pas 139 000.

L'ASE, empêchant les parents de voir leurs enfants vont jusqu'à prétendre que des parents ne sont jamais venus les voir dans les foyers. Ce qui est faux. Dans le but de les rendre adoptable et de les voler totalement. En France. !!!!!!! aujourd'hui.

En prenant les enfants à leurs familles, les sociaux détruisent les parents et les enfants de manière irréversible. Par la théorie du choc, là encore employé, chaque jour renouvelé, les privant de l'amour de leur parent, de ce lien extraordinaire qui permet quotidiennement de transmettre des savoirs, des perceptions, des nuances propres à notre civilisation. Cette privation leur rappelle chaque jour l'injustice inouïe de cette séparation, les privant de cet équilibre psychologique et affectif afin d'en faire volontairement des adultes carencés qui ne suivront rien d'une vie normale, pas un cursus professionnel, pas de vie de couple, incapacité à faire confiance etc.....

Ainsi, sans diplôme, ils n'auront pas les métiers qu'ils auraient eu si on les avait laissés tranquillement avec leurs parents, ils ne reprendront pas l'activité du père ou de la mère, un commerce, une entreprise, une ferme, ayant des conséquences économiques graves.

Mais à qui iront ces emplois ? aux arabes. En effet, en éliminant la concurrence dès l'enfance de celle-ci, ces arabes sont sûrs d'obtenir des emplois, qu'ils n'auraient jamais eu si cette concurrence avait existé normalement.

De plus, les conseils généraux sont responsables de **non assistance à enfant en dangers** puisque s'occupant de leurs dossiers vides montés sur leurs propres faux en écriture constituant 80% des dossiers, ils n'ont rien fait pour de véritables cas, dramatiques dont ils étaient parfaitement au courant.

- Affaire Charente, Montbron un jeune garçon de 16 ans se suicide, Non assistance à enfant en dangers,
- affaire Tarn, Albi une petite fille 4 ans poignardée de 17 coups de couteau par sa mère converti à l'islam depuis peu, qui voyait en cette petite fille le diable !!!!!!!!!, et les sociaux non rien fait. !!! non assistance à enfant en dangers,
- Affaire Tarn, Albi, une petite fille violée pendant au moins deux ans par un arabe, ami de la mère, violeur protégé par la police et la justice !!!!!!!!! Non assistance à enfant en dangers,
- Affaire nord, petite fille assassinée par sa mère, les sociaux savaient, le public aussi, ils n'ont rien fait, Non assistance à enfant en dangers,
- etc

Pourquoi ne pas agir pour protéger ces enfants là?

- pour que les affaires arrivent à leurs paroxysmes. Pour que les parents en arrivent à commettre des faits graves, afin que les sociaux, juges et conseils généraux réclament au passage plus de budget. Ce qui continue l'escroquerie, et ce qu'ils ont fait notamment le 28 juin 2010 à Marseille au 4^{ème} assises de la protection de l'enfance, !!!!!!!
- pourquoi prendre des enfants maltraités à leurs parents, puisque c'est la famille elle-même qui va en faire des adultes carencés. A quoi bon les prendre ? L'objectif est qu'il soit carencé, la famille le fera. Génocide. De la même manière, pourquoi prendre des enfants dans des familles où, la vie se passe plutôt normalement, afin de les rendre carencés par l'ASE. **Ainsi, in fine, le résultat dans les deux cas est le même : faire des adultes carencés.**

Ces criminels sont déjà en train de mettre en application d'autres systèmes criminels, dans d'autres domaines, ici ou ailleurs afin de continuer leurs délires de monstres.

L'incapacité de ces fonctionnaires, d'ailleurs, à revenir sur leurs actes démontre leur niveau de criminalité et leurs similitudes avec les nazis, et les sbires des dictateurs, qui ont attendu l'invasion de l'Allemagne par les alliés pour comprendre la perte de leurs enjeux, démontrant leurs folies et leurs délires psychologiques.

Aucune honte ne motive la moindre analyse, aucun sentiment ne bouleverse ni n'interfère sur leurs actes, ils sont conditionnés à torturer, alors ils torturent, nous sommes à des années lumières de la moindre justice. Les ASE, les juges pour enfants, les juges aux affaires familiales, les procureurs, les conseils généraux, etc tous agissent au profit de leurs propres faux en écriture publique au profit in fine de ces juifs et de ses arabes, qui ont intérêt à envahir la France, à libérer des emplois et des logements.

Ce n'est d'ailleurs pas sans raison que la CEDH a été placé à Strasbourg, c'est-à-dire en France. ! Moyen comme un autre de contrôler, donc d'entraver, les actes nuisibles à l'intérêts de ses juifs et arabes.

Chapitre 3 le lien arabe et juif

Mais, comment voler les logements de français de souche qui sont déjà en HLM, pour la plupart, et qui sont déjà en situation de précarité, c'est-à-dire la seule situation dans laquelle aucune administration ne peut les déloger ?

En leur volant et leurs plaçant leurs enfants.

Une fois les enfants raptés, placés en foyer ou en famille d'accueil, les parents se retrouvent privés de leurs allocations familiales les APL etc, et ne peuvent plus financièrement assumer leurs logements et **déménagent d'eux même** vers des logements plus petits, peu chers, mais trop petits ; les sociaux dans leur infini sadisme osant dire à leurs compatriotes !!!!! Prémunis : « Votre logement est trop petit, on peut pas vous rendre vos enfants. » !!!!!!!!!!!!!

Le processus des vols d'enfants **étant à la fois un moyen et une finalité** d'extermination du peuple français. Voilà l'intérêt direct et indirect fait aux profits de ces criminels.

Ajouté au **16 000 000 de français qui ne sont pas nés depuis 1900**, chiffres issus de la mort de nos compatriotes (1 500 000 de tuberculose, 1 500 000 de grippe espagnol, 1 600 000 hommes de la boucherie de 1914-18 que tous savaient sans issu pour l'Allemagne) qui n'ont pas eu de descendants. Voilà un effet collatéral majeur du génocide par les vaccinations, encore trop peu efficace pour ces criminels qui y ont rajoutés la guerre pour donner aux USA une place qu'elle n'aurait pas pu avoir avant des décennies.)

Le conseil général du département de Seine Saint Denis (93) département à très forte immigration arabe, offre de la médiation et peu de placements sauf les rares français de souche qui y reste. C'est ainsi qu'ils ont vidé à leur profit le dit département.

Le conseil général du département des Hauts de Seine (92), dans le but de vider son département à son tour des français de souche, embauche 200 familles d'accueil dont les affiches sont extraordinairement explicite.



Voilà les enfants potentiellement **à voler et à placer**, selon le conseil général des Hauts de Seine (92). Sur 7 enfants, 4 sont de race blanche (aux yeux bleus en évidence !, trois des garçons se sont eux qui protègent les pays), un de type africain, un de type Amérique du sud, un plutôt asiatique, aucun arabe, aucun juif. Comme c'est bizarre. (Source conseil général)

Le conseil général montre aussi une famille prête à accueillir des petits français de souche, aux yeux bleus, placés par les juifs, les arabes, et les francs-maçons, et cette famille est typiquement arabe avec une insistance prononcée des 4 regards heureux à l'idée de pouvoir détruire des enfants français de souche, en leur faisant passer comme normal, des aberrations et des monstruosité que les enfants arabes eux mêmes, après les avoir subis, finissent par trouver normales, pour aller jusqu'à les reproduire à leurs tours, à leurs propres enfants ?



Le slogan « offrir une vie de famille » constitue une pièce de choix :

- quand les mères arabes sont soumises,
 - quand les pères soumis aux prétendus « religieux » (une religion tente à élever l'âme, et non à la soumettre) soumettent leurs propres femmes,
 - quand les mères et pères torturent leurs propres enfants, excisions et circoncisions.
- En effet, quelle belle famille, une telle famille !, encore unie !!! malgré tout cela !!! pour torturer de petits français. L'objectif final, avec le sourire narquois de ceux qui essayent de se faire passer pour des gens bien. !!!!!

Et pourquoi auraient ils honte de tout faire, pour placer les enfants des autres et les voler, puisqu'ils ont des intérêts supérieurs à leurs propres vies, ceux d'envahir des pays entiers auxquels ils rêvent depuis des siècles.

Et pourquoi auraient ils honte de faire tout cela, à des enfants qui ne leur ont jamais rien fait ? Parce qu'ils torturent eux même leurs propres enfants. Alors pourquoi avoir plus de pitié pour ceux des autres, quand on est incapable à ce point, d'avoir la moindre honte à l'encontre de ces propres enfants !!!!!

D'autant qu'en droit français, l'excision et la circoncision faites par les arabes et les juifs sur leurs propres enfants constituent des crimes monstrueux, réprimés par les articles 222 CP. Dans ses conditions comment un conseil général peut il oser s'autoriser à donner à des coupables des tortures sur leurs propres enfants, des

agréments pour prétendument s'occuper des enfants des autres, définis par eux comme étant déjà en dangers, normalement ?. !!!!!!!

10

Pour de tels gens, le vol d'enfants des autres, est encore plus un devoir d'envahisseurs, et non une honte humaine.

Leurs critères qui n'ont rien à voir avec ceux des êtres humains, ou des animaux, car aucun animal dans l'histoire de l'humanité, n'a jamais torturé sa propre descendance. JAMAIS.

Entre ce qu'il devrait être et ressentir, et ce qu'ils font et pensent, il se trouve tout l'univers entier.

Le délire et la monstruosité de ses gens sont la source des souffrances faites sur cette terre, car pour eux, la plus petite notion d'humanité n'est rien. Seul compte leurs délires, leurs personnes, leurs bons plaisirs de criminels, leurs hégémonies, leurs objectifs de détruire le monde et y survivre, seul.

Comment dans de telle condition, certains peuvent ils oser continuer de penser que les placements se passent bien, que ce soit chez ces gens là, où même chez d'autres, quand les parents ne connaissent ni l'identité, ni aucune information sur la famille d'accueil, rien, alors que de tels gens, ayant des écarts d'évaluation et de critères de vie aussi opposé au notre, peuvent côtoyer et agir au détriment, de près ou même de loin, de vos propres enfants ?

Le salaire **MENSUEL** de la famille d'accueil :

| Salaire | Enfant de 6 ans | Enfant de 12 ans | Enfant de 17 ans | Total brut en E |
|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|-----------------|
| Salaire de bas (50x8,71) | | | | 435,5 E |
| Accueil | 70x 8,71= 609,7 ^E | 70x 8,71 =609,7 ^E | 70x 8,71 =609,7 ^E | 1829,1 E |
| Allocation d'entretien | 11,58 x 30,5 = 353,19 | 12,58 x 30,5 = 383, 69 | 12,81 x30,5 = 390, 71 | 1127,59 |
| Allocations diverses | | | | |
| habillement 30 à 70 | 50 E | 50 E | 60 E | 160 E |
| argent de poche 10 à 50 E | 10 E | 20 E | 40 E | 70 E |
| Total en E | 1022,89 E | 1063,39 E | 1100,41 E | 3622,19 E |

En plus l'allocation de rentrée scolaire 20 à 160 E

Et indemnité de loisirs 20 à 120 E mensuel
Et indemnité kilométrique 0,23 à 0,39 E ou forfait,
Et indemnité d'attente d'un autre enfant rajouter 365 E pour un enfant par mois,
Et indemnité de disponibilité mensuel,
Et indemnité exceptionnelle (enfant handicap, trouble du comportement (voilà encore une bonne raison de qualifier un enfant faussement de difficile !))
Etc

Voilà encore de bon motif, de soutenir comme légitime, des placements d'enfants que le ministère des affaires sociales (mai 2007 « envoyé spécial », France 2, TV) déclarent lui-même comme injustifiés pour **la moitié d'entre eux** !!!! ??????

Pour des gens qui n'auraient jamais eu un tel emploi, ni un tel niveau de salaire. Travaillant au profit d'un réseau de voleurs et de trafiquants d'enfants français, et protégeant ce même réseau, prêt à commettre d'autres crimes, pour espérer en légitimer d'autres.

Seuls des criminels ou des fous peuvent espérer cela.

11

D'ailleurs, des décisions de justice montées de toutes pièces au profit des étrangers afin de modifier notre droit pour aller petit à petit dans leur sens délirant, deviennent des jurisprudences, alors qu'elles sont contraire à notre droit, démontrent encore la collusion criminelle avec les magistrats juifs, arabes ou francs-maçons et leurs corrégionnaires qu'ils protègent.

Le soutien à leurs causes criminelles se constate de toute part, notamment au sein des caisses d'allocations familiales. En effet, les français RMIstes, ou RSistes, à nombre égal d'enfants se voient imposer un seuil au-delà duquel ils n'ont pas droit à plus de revenu, alors que les arabes eux, bénéficient des aides sociales suivant le nombre de personnes au foyer, sans le moindre seuil, ce qui constitue la preuve du génocide fait contre les français au profit des arabes. Dénoncé aux CAF, sans la moindre réaction. !!!!!!!

De plus, les enfants français sont placés dans les MECS. Maison pour enfant à caractère social !!!!!!!!!!! se prononce mecque !!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!!! Comme la mecque, ils devraient les appeler, MEBCR maison pour enfant blanc à caractère raciste.

De plus, nos anciens ont l'ASPA, se prononce la SPA. !!!!!!!!!!!!!!! la SPA est une structure associative française visant à protéger les animaux. Encore raciste.

Les staliniens, les nazis, les maoïstes, eux ne se sont jamais fait passer pour des gens biens.

Un social a même clairement dit, en montrant un HLM, que dans cet immeuble, où il y a beaucoup de français, il y avait beaucoup d'enfants à prendre. !!!!!!!!!!!!!
Pourquoi être plus clair ?

Chapitre 4 Collusion Etat et conseils généraux

Depuis 1945, par la DASS, l'Etat a organisé le génocide des enfants de France allant jusqu'au vol et disparition d'enfants pure et simple, du jour au lendemain, affaires dans lesquelles jamais les parents n'ont plus eu de nouvelles de leurs enfants !!!!

Pour continuer ce génocide, l'administration centrale française qui se prétend l'Etat, et qui prétend agir au nom du peuple français, **organise la rentabilité du génocide des enfants de France au profit du conseil général** cette fois-ci et non de la DASS, la continuité du processus étant l'acte le plus important.

Les cinq modes au moins du financement des conseils généraux dans l'aide sociale à l'enfance sont :

- 6000 E/mois/ tête d'enfants placés, payé par l'administration centrale aux conseils généraux,
- les points de retraite qui ne sont pas donnés aux mères parce que leurs enfants leurs ont été pris, sont gardés par les trésoreries générales du département, géré par le président du conseil général, inspecteurs des finances du département,
- les impôts locaux financent les ASE,
- les allocations familiales finissent assez vite par ne plus être versées aux parents, elles le sont donc aux conseils généraux, ordonnateurs et bénéficiaires des placements, juge et partie,
- et le merveilleux cinquième, la récupération d'aide sociale (Article L132-8 CASF) qui permet au conseil général et à la CAF de faire payer aux enfants, leurs propres placements, par déduction au moment avant le partage de l'héritage qu'ils laisseront à leurs propres enfants à eux. Même les nazis n'avaient pas pensé à faire payer aux déportés leurs séjours en camp de concentration. Ils ont améliorés le système, et en plus, il n'y a pas les inconvénients de la guerre, pas même besoin de faire du chantage aux sous-fifres.

Le rapport Mr Philippe Seguin d'octobre 2009, président de la cour des comptes, stipule très clairement la chose.

Les aides financières des services d'aide sociale sont ridicules, alors que les besoins sont immenses, et les demandes extrêmement nombreuses, contrairement aux budgets mobilisés pour organiser les placements (page 67). Dans ce cas, qui peut croire, que les conseils généraux seraient si mal gérés par les présidents de conseils généraux, au point de se sentir obliger de générer des dépenses hallucinantes pour n'en rien obtenir en compensation. Ce qui tendrait à penser que les départements sont gérés que par des idiots. Ce serait les dédouaner bien vite, la réalité est toute autre.

Le processus visant à rentabiliser les placements d'enfants au point d'en faire une source de financement est d'autant plus connu, que ces mêmes conseils généraux font tout pour ne pas avouer ni faire transparaître un once de vérité, dont les effets ne sont pas que financiers mais bel et bien d'ordre criminel. Génocide raciste des enfants de France.

Pour ne perdre aucune occasion de voler les enfants français de souche, la loi ordonne même que chaque française enceinte devra être vue par un psychiatre. !!!!! Comme si être enceinte était une maladie.

Pour inciter les françaises à ne plus avoir d'enfants. Avant même la naissance de l'enfant les sociaux vont pouvoir déterminer à quelle mère il sera plus facile de prendre son enfant, quel est son niveau d'étude, si elle est isolée, si elle est entourée, etc etc Un travail de recherche plus en amont afin de planifier les « « « vols des enfants« « « plus tôt dans l'âge et de satisfaire à leur sadisme de destruction des futurs adultes.

Les internements abusifs en psychiatrie sont légion en France, et les parlementaires sans la moindre honte avoue dans un rapport printemps 2007, qu'il y a 2 fois plus de placements d'enfants en France que partout ailleurs en Europe. **FierS de leurS criminalitéS.**

L'aveu du ministère des affaires sociales est clair. **La moitié des enfants y est placée injustement.**

Même sur des chiffres qui sont faux, et sous estimés, au 31 décembre 2007, 139 699 enfants étaient placés en assistance éducative (p66 du rapport), judiciaire ou administrative. Cela fait près de 70 000 enfants placés injustement qui doivent être libéré **IMMEDIATEMENT.**

Et cela d'emblée ne peut souffrir d'AUCUNE contestation. Tout retard dans cette libération démontre qu'ils sont criminels ou fous. Que préfèrent ils ?

Or ce chiffre n'émeut pas le moins du monde ces démocrates de président de conseils généraux qui osent dire sans coup fait rire, qu'ils ne connaissent le placement que quand ils en reçoivent la facture. !!!!! oh, les pauvres payeurs.

Et ces démocrates de juges et de procureurs, qui eux sont directement accusés de génocide par le ministère des affaires sociales n'en disent **RIEN.** !!!!!

Il est vrai que si les présidents de conseil généraux se mettent à s'émouvoir, comme humainement ils devraient le faire, mais ils ne le font toujours pas !!!!!, ce sont les juges qui eux, se trouveraient dans le pétrin de devoir et légitimer les placements et d'en répondre. Mais, est il raisonnable de dire à un juge qu'il est un génocideur, et qu'il fait cela la moitié de son temps ?

Mais, la question n'est pas du domaine du raisonnable dans la dénonciation, mais bien dans l'accomplissement des actes criminels ? Comment se fait-il que tout ce petit monde ose prétendre être des gens bien en plaçant des enfants qui n'ont pas à l'être ?

Par quels raisonnements délirants peuvent-ils oser penser pouvoir considérer qu'ils peuvent s'auto-juger, et affirmer que pour les 20 % de placement restant, leur jugement suffit à considérer, qu'ils sont légitimes ?

Je rappelle par nécessité, que l'enfant n'appartient pas à l'Etat, mais à ses parents.

Les conseils généraux savent mieux que quiconque pour y avoir contribué en silence, l'importance de la désindustrialisation de la France, voilà donc bien des gens qu'il faut occuper..... à s'occuper des enfants volés pour être rentable au profit des conseils généraux.

En effet, les salaires des assistants sociaux ne sont pas pris en compte dans les traitements des personnels des structures auxquelles ils sont rattachés, mais viennent en déduction des budgets d'aide sociale. Ce qui fait que les comptes de chaque ville, de chaque conseil général sont des faux en écriture publique. Ainsi quand il est dit que 100 E sont donnés pour l'aide sociale, il faut en déduire 60^E rien que pour payer les salaires des sociaux qui vous disent qu'ils n'ont pas de budget pour aider les familles !!!! françaises, mais pour aider les familles d'arabes surtout, confirmant la politique générale d'invasion et les actes faits pour y parvenir.

Pendant que les mairies notamment mentent sur leurs comptabilités, les conseils généraux eux reçoivent de l'état les subventions, refusent les aides sociales aux familles, grâce aux sociaux rabatteurs, recruteurs et planificateurs des placements.

Les conseils généraux ont besoin d'améliorer leurs financements, alors les 48 présidents des conseils généraux, également députés ou sénateurs, mais aussi les 180 conseillers généraux également députés ou sénateurs, passent par leurs statuts de parlementaire, pour changer les lois, au profit des conseils généraux, et au détriment du droit tant des enfants que des parents, c'est-à-dire au détriment de la famille, fondement de la nation.

Et l'Etat de son côté, agit lui par décret, pour éviter aux conseils généraux d'avoir à s'opposer ou à acquiescer les changements favorables aux conseils généraux eux-même. Ce n'est qu'un retour de services, qu'une acceptation antérieure validée par un accord, tout simplement criminel, organisé par des criminels qui eux n'ont qu'une visée faire de la place pour les arabes et les juifs qui envahissent la France. Il faut bien loger tout ce petit monde afin que leur présence soit selon le besoin, discrète ou marquée, apparaissant absent parfois, menaçant de leur présence souvent pour faire mine de s'approprier du territoire, la France, un tout petit peu. On s'approprie un territoire ou pas, mais on ne le fait pas un petit peu.

Les anciens criminels au sein de l'Etat, étant bien mal venus de dire aux nouveaux qu'ils sont très coupable. !

Ces changements sont d'autant plus criminels, contre le peuple français, que les textes qui pourraient être favorable aux enfants ne sont JAMAIS appliqués, et les textes qui sont contraire au droit, sont eux appliqués outrageusement, par abus de faiblesse et avec un ZELE inouïe, et vicieux. **Voilà encore la marque d'un déterminisme hallucinant contre les enfants de France.**

De la même manière, les conseils généraux essayent de faire croire qu'ils osent émettre l'idée qu'ils ne connaîtraient la réalité des placements que quand ils en reçoivent la facture. (p167) !

Ils essayent vainement nous faire croire qu'ils ne sont pas responsable, encore. Ce qui est magistralement faux. Pourquoi ?

Parce que les conseils généraux agissent de concert avec les tribunaux. Quand ceux-ci les mandatent pour recevoir dans leurs structures les enfants, comment ces mêmes conseils généraux peuvent ils affirmer qu'ils ne savent pas où les enfants vont et pour combien de temps, alors même qu'ils mandatent à leur tour les associations, pour détenir les enfants. Il s'agit d'un faux magistral, visant à mentir dans un sujet aussi grave pour cacher des actes de trafic d'enfants, car c'est ce qu'ils font.

Alors, que Tous ses intervenants avaient pour devoir morale, légale, administratif et judiciaire, de protéger les familles françaises. On croît rêver !

L'Etat et les conseils généraux refusent **de concert** aux parents français l'aide sociale auxquelles ils ont droit pour les appauvrir et prétendre légitimer le vol de leurs enfants (....., les nazis aussi faisaient cela.) par la création de problèmes en tout genres notamment financier, et surtout toutes leurs conséquences, afin bien évidemment de les leur reprocher, à eux parents, victimes eux aussi.

Et sous couvert de modifier la politique nationale d'appréciation des problèmes familiaux, voulant faire passer les aprioris favorable de la mère au père, dans une politique générale, les intérêts fondamentaux des enfants sont bafoués en permanence, les privant de la seule chose dont ils ont réellement besoin l'amour de leurs parents.

Mais pour continuer toujours et toujours démontrant encore le délire de ces criminels, l'optique actuel est de donner des autonomies aux enfants eux même, tels le model américain, afin de finir de détruire l'unité fondamentale d'une nation, la famille. Toutes ses politiques pro mère, pro père, et pro enfant (un développement global optimal prôné par des juifs bien sûre) n'ont jamais eu d'autre vues que de détruire la famille elle-même et de détruire toute nuance afin de s'attacher à ce qu'aucune famille ne puisse se reconstituer, dans la paix et le respect de chacun.

Pourquoi ? pour entraver la transmission de savoir et de connaissance de génération en génération.

Le savoir des anciens étant l'apprentissage que l'on peut éviter de faire, et son entrave constitue la destruction d'une civilisation.

L'objectif à atteindre est aussi de :

- détruire la confiance naturelle des enfants envers leurs parents,
- empêcher la transmission des savoirs qui composent une civilisation,
- création volontaire d'être peureux,
- création d'être qui en plus ont honte d'être de l'ASE, !!!
- détruire les liens familiaux,
- destruction de l'amour parentale, mais aussi entre frères et sœurs,
- destruction de l'amour avec les grands parents. Etc

Des prétendus démocrates comme Olié, disent que tous les SDF sont des schizophrènes.

Or 40% des jeunes SDF sont issus de l'ASE. L'ASE crée donc des schizophrènes..... express. Un rapport récent de l'INSERN le démontre.

La peur des représailles des arabes et l'absence d'ordre des placements des arabes font que très très rarement les enfants d'arabes et jamais ceux des juifs sont placés, il s'agit donc de l'organisation de schizophrènes exclusivement chez les français de souche.

Ainsi, ces criminels juifs et arabes, depuis près de 3 600 ans, dans leur obsession à détruire les blancs, qu'ils détestent de manière hallucinante, ont créé l'Union Européenne afin d'en faire une structure quasi identique, aux états unis d'Amérique. Les traités de l'Union Européenne en témoignent dans leurs délires, faits contre le bon sens, le droit, et contre nos intérêts puisque malgré tous leurs efforts pour faire de chaque pays, une dictature, ils n'ont pu la créer ailleurs qu'au niveau européen. Ils sont d'ailleurs incapable de faire autre chose qu'une dictature.

Comme les Etats unis d'Amérique, qui n'est ni plus ni moins qu'un mélange de population s'entretenant, susceptible d'être esclave des juifs et des arabes qui tireraient profit de leurs travaux et de leurs labeurs, au travers d'une confédération ou pas d'ailleurs, directement ou pas d'ailleurs, cherchant à ce qu'à chaque étape, tout soit fait à leur profit à eux. Comme si, ils trouvent tout à fait normal que les plus incapable, les plus mauvais seraient les plus bénéficiaires de tout. Ce qui est le contraire de toute nature des choses.

Cette discrimination faite contre le peuple français, par les vols de leurs enfants, se constatent aussi au niveau européen, puisque notamment la commission européenne a par sa décision de 2003-2004, privant les européens de carte de séjour, ce qui en apparence est plutôt positif, a par cette action, permis aux structures CAF, comme en

France notamment, de refuser aux européens hors de leurs pays d'origine, l'accès aux droits sociaux, sous le prétexte vicieux encore du manque de cette carte de séjour.

Les arabes et les juifs eux, n'ont aucun problème pour avoir en Europe partout, carte de séjour (facilité pour les arabes magreb)) et aides sociales en tout genre, et à eux aucun plafond de ressources ne sont pas exigés ce qui n'est pas le cas des français de souche. (RMI - RSA)

Les CAF étant composées d'un grand nombre d'arabes et de juif, à tous les niveaux, organisées en mafia locale avec les autres structures d'aide sociale, comme la banque alimentaire, par exemple, tous osant refuser contre la loi de mettre par écrit leurs réponses, et refusent volontairement d'assumer leurs dires, agissant par aveux, en raciste institutionnel social de masse.

Autant de discrimination partout et en toute chose qui démontre le génocide du peuple français.

De plus, le judiciaire, l'exécutif et le politique sont directement coupable et ont refusé chaque jour d'intervenir.

D'autant que les 3 pouvoirs osent affirmer que d'eux ne peut agir contre les autres sous faux prétexte du principe de séparation des pouvoirs. Or c'est faux.

C'est justement la séparation des pouvoirs qui a pour but de permettre un contrôle sensé être permanent, d'un pouvoir sur un autre, cette confrontation étant sensée nous garantir l'application du droit. Et non le non droit. Ils ont osé en plus se prévaloir de loi pour commettre leur crime, dans le but de discréditer le droit dans l'esprit de ses jeunes français .

Cette aberration constitue un faux intellectuel grave visant à permettre aux trois pouvoirs de commettre le génocide du peuple français.

Or NUL ne peut être son propre juge.

Il est donc impossible que l'Etat français dans son organisation juge ses propres actes. Il appartient donc à une autre structure de juger le système français criminel, qui visent à détruire le peuple français, au profit et sur les ordres des juifs et des arabes.

Il y a Violation de la déclaration des droits de l'Homme de 1789, violation de la convention européenne des droits de l'Homme, violation de la déclaration universelle des droits de l'Homme etcma requête à la cour européenne des droits de l'Homme n'a d'ailleurs strictement RIEN donné et ne dérange personne. !!!!! (copie)

Créant une dictature au niveau de l'union européenne, détruisant psychologiquement et affectivement les enfants de France afin qu'ils ne comprennent rien au droit et qu'ils soient incapable de protéger leur droit, c'est-à-dire la véritable avancée de l'homme, mettant les générations en âge d'être actif dans la souffrance de perte d'emploi, ou du vol de leurs enfants, dans l'incapacité de protéger leurs propres enfants, et leurs anciens dans les maisons de retraite, tous ses actes visant à détruire le peuple français, de manière structurelle, constitue un génocide.

De mai 2005 à Janvier 2009, j'ai dénoncé par 177 inscriptions de faux en écriture publique, les traités de l'Union européenne qui visent à créer une dictature juive et arabe en Europe, inscriptions dont les effets ont eu pour conséquence d'entraver ces criminels dans leurs actions, en juillet 2009, aux élections au parlement européen. Dans le but de me faire taire, ces juifs et arabes m'ont volé mon fils Erwan, 3 ans, et l'ont placé à l'aide sociale à l'enfance de Charente, avec interdiction de tout contact, par violence, par faux, par internement dans le but de me faire taire, sur mes dénonciations des crimes commis par les juifs et les arabes.

Des menaces d'internements, des tortures morales et psychiques, des accusations de maladies mentales, des menaces de meurtres sur un de mes amis, rendu aveugle par violences volontaires de gendarmes non soignées pendant 10 mois de prison, non libéré contre les preuves signifiées de son impossible culpabilité, sont faites dans le but de m'empêcher de dénoncer ce présent génocide juif et arabe. Démontrant encore et encore l'existence de ce génocide.

Par réduction budgétaire et par l'Euro, ces criminels visent à empêcher l'Europe de prospérer et de faire avancer le monde par sa capacité inventive, tant dans la recherche que dans le droit. Ces criminels et leurs multinationales ne veulent que des esclaves.

Mais, ils n'ont aucun avenir sans nous.

Fait le 11 novembre 2010,
Au nom du peuple français.

Copie :

- lettre aux députés et sénateurs (refusé par le sénat)
- lettre aux conseils généraux,
- tableau des conseils généraux et des inscriptions de faux des articles de lois par lesquels ils volent de manière criminelle et hors la loi, les enfants de France,
- requête à la CEDH .